

- f) contrôler et coordonner les programme de recherche convenus et recommander les études nécessaires en ordre de priorité pour permettre aux Parties de mettre en application avec efficacité le présent chapitre;
- g) évaluer chaque année l'état des stocks de saumon kéta et de saumon quinnat et formuler des recommandations de rajustement aux programmes de rétablissement décrits dans le présent chapitre;
- h) chaque année, au plus tard le 30 avril, fournir au Comité les estimations des remontes et lui communiquer les stratégies de gestion prévues pour la saison visant l'atteinte des objectifs d'échappée, plus la part de prises de saumons d'origine canadienne convenue;
- i) utiliser les méthodes actuelles et étudier de nouvelles façon d'évaluer les progrès dans le rétablissement des stocks de saumon au besoin;
- j) recommander des études de séparation des stocks qui aideraient à élaborer des programmes de gestion des pêches adaptés à chacun des stocks de saumon;